

DELIBERATION N° 2022-14

L'an deux mille vingt deux, le 28 janvier, à 16h30, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni en visioconférence et en présentiel à la Maison du Parc (Olette) sous la présidence de Monsieur Michel GARCIA, Président du Pnr des Pyrénées Catalanes.

Personnes présentes :

M. Michel GARCIA

M. Georges ARMENGOL, M. Daniel ASPE, Mme Aurélie BALTUS, M. Julien BARAILLE, M. Jean-Luc BLAISE, M. Alain BOUSQUET, M. Maurice DE GERONA, M. Olivier CHAUVEAU, M. Roger CIURANA, Mme Françoise DELCASSO DEJOUX, Mme Alizée DESMET, M. Dimitri DOMINGUEZ, M. Alain GARNIER, M. Thierry GAUX, M. Gérard GORDIA, M. Olivier GRAVAS, M. Robert GUINOT, M. Jean-Louis JALLAT, Mme Eliane JARYCKI, M. Henri KERGOAT, M. Jean-Louis LACUBE, M. Patrick LECROcq, Mme Ghislaine LINTZ, M. Joël LOMBARD, M. Alain LUNEAU, Mme Anne MAILLACH-CUSSAC, M. Jean-Pierre MARCH, M. Daniel MAROUBY, M. Christian PALLARES, Mme Josette PUJOL, Mme Jeannine RIBO, Mme Jeannie RIVIERE, M. Eric RODRIGUEZ, Mme Martine ROLLAND, M. Daniel SEMPERE, M. Henri SOBRAQUES, Mme Sylvie SORLI, M. Ignatius STEINMANN, M. Antoine TAHOCES, M. Xavier TORRENS, Mme Michèle TORRENT, M. Jean-Luc VILLERET, Mme Aude VIVES

(NB présents visio non identifiés : « Claudine 1 » et « Mairi »)

Suppléants présents mais n'ayant pas participé aux votes :

M. Jackie CHAREYRE, M. Christian LANDRIEU, Mme Pascale DE TRAVY, M. Philippe MAURISSE, Mme Marie-Edith PERAL, Mme Séverine PRADEILLE

Personnes absentes ayant donné procuration :

Madame Hermeline MALHERBE à M. Michel GARCIA, Mme Judith CARMONA à Mme Eliane JARYCKI, Mme Cécile MARTI à M. Alain BOUSQUET, Mme Marie-Madeleine LECARPENTIER à M. Olivier GRAVAS, Mme Barbara BLAISE LAVAUX à M. Jean-Luc BLAISE, M. Philippe DOMINGUEZ à M. Dimitri DOMINGUEZ, M. Albert FRIGOLA à M. Roger CIURANA, M. Franck MORENO à Mme Josette PUJOL, Mme Huguette LEJEAN à M. Jean-Louis JALLAT, M. Marius HUGON à M. Georges ARMENGOL, Mme Anne-Marie COIGNARD à M. Jean-Louis LACUBE

Personnes excusées :

M. Le Préfet des Pyrénées-Orientales, M. Daniel ARMISEN, Mme Lola BEUZE, Mme Barbara BLAISE LAVAUX, M. Pierre BLANQUE, Mme Judith CARMONA, Mme Anne Marie COIGNARD, M. Philippe DOMINGUEZ, Mme Michèle ESTIRAC, M. Albert FRIGOLA, Mme Sylvie GARRETTE, M. Marius HUGON, Mme Agnès LANGEVINE, Mme Marie-Madeleine LECARPENTIER, Mme Huguette LEJEAN, Mme Francine MAJORAL, Mme Hermeline MALHERBE, Mme Cécile MARTI, M. Franck MORENO, M. Marc PETIT, M. Régis TERRIEU

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Louis JALLAT

**OBJET : CONVENTION PNR- ADRET POUR L'AC
PROJET DE CANDIDATURE LEADER 2023/27**

Le Président informe l'assemblée que

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes, entité coordonnatrice/structure porteuse du programme LEADER, maître d'ouvrage de l'étude à mener et candidat au programme LEADER 2023/27 pour le GAL, souhaite répondre à l'appel à projet de la Région Occitanie Candidature Leader 23/27 en faisant appel à l'expertise de l'ADRET.

Il propose par conséquent au comité syndical de valider l'accompagnement et l'appui en qualité d'expert des fonds européens de la part de l'ADRET (Agence de Développement Rural Europe et Territoires) afin d'aider à la construction la candidature Leader 23/27 par le biais d'une convention qui définira les engagements des partenaires et dédommagera l'ADRET de sa collaboration.

Monsieur le Président :

DEMANDE au comité syndical d'approuver ce projet et d'autoriser le Président à rédiger et signer la convention correspondante ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet,

Le Comité Syndical,

OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

VALIDE la convention de partenariat telle que présentée ci-dessus, et dédommée l'ADRET pour sa contribution telle qu'indiquée dans la convention

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce projet,

DONNE pouvoir à M. le Président ou à défaut la 1^{ère} Vice-Présidente et, ou la Directrice chacun en ce qui le concerne de veiller à l'application de la présente délibération, et signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Président du Syndicat Mixte
du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes**

Michel GARCIA

